

Conditions Générales de Vente

Table des matières

1.	Objet du document.....	2
2.	Validité du devis.....	2
3.	Prix	2
4.	Commande.....	2
5.	Conditions de paiement et de facturation.....	3
6.	Retard de paiement.....	3
7.	Garantie	4
8.	Propriété en cas d'achat de licence	4
9.	Limites des prestations.....	4
10.	Modalités de réalisation	4
11.	Moyens à fournir par le client pour toute prestation.....	5
12.	Conditions de report d'inscription à une session de formation	5
13.	Conditions d'annulation ou de report à la demande du client	5
14.	Frais de déplacement et d'hébergement.....	6
15.	Droit de propriété intellectuelle.....	6
16.	Confidentialité.....	6
17.	Litiges	6
18.	Imprévision	6
19.	Exécution forcée en nature.....	7
20.	Exception d'inexécution	7
21.	Force majeure	7
22.	Résolution du contrat.....	7
23.	Langue du contrat – droit applicable	8
24.	Acceptation du client.....	8
25.	Protection des données personnelles.....	8

1. Objet du document

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société émettrice du devis ou de la facture (« La Société ») fournit aux clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande les Services et/ou Produits décrits sur le devis ou la facture.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services et/ou Biens fournis par la Société auprès des Clients professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et sont consultables depuis le devis via un lien cliquable, pour lui permettre de passer commande auprès de la Société.

Toute commande implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements fournis par la Société sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions générales de ventes particulières.

2. Validité du devis

Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission ; la date de validité est indiquée dans le devis mentionnée en entête de devis.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de la Société, que si elles sont notifiées par écrit, 30 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture du Services et/ou du Bien, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

3. Prix

La TVA est applicable au taux en vigueur à la date de facturation.

Pour toutes prestations commandées sur une période supérieure à un an, les prix sont révisables à la date anniversaire du contrat selon l'indice Syntec et application de la formule suivante :

Nouveau prix = Prix d'origine x (Indice à la date de révision / Indice à la date d'origine)

Pour tous produits commandés sur une période supérieure à un an, les prix sont révisables chaque année selon les conditions particulières du devis.

4. Commande

La commande du client est définitive après réception de notre devis avec un bon pour accord expressément daté et signé ou un bon de commande émis par le client. Elle est réputée acceptée par

la Société uniquement à l'émission de l'accusé de réception ATYS CONCEPT et après vérification des conditions de solvabilité du client et de disponibilité des biens et/ou services auprès de nos éventuels fournisseurs.

La commande doit nécessairement reprendre les mentions suivantes du devis :

- Références et/ou désignations et quantités des produits ou prestations commandées,
- Prix et conditions de paiement,
- Modalités de livraison et frais de port,
- Lieu de livraison et adresse de facturation,
- Numéro et date de la commande.
- Le contrat de concession de licence fourni par l'éditeur renseigné et signé (dans le cas de l'achat d'un logiciel).

5. Conditions de paiement et de facturation

- Facturation des matériels et logiciels : 100% à la livraison ou à la mise à disposition de l'accès au logiciel pour les logiciels hébergés par l'éditeur.
- Facturation des offres SaaS : facturation de 12 mois minimum à la première mise à disposition puis à chaque renouvellement.
- Facturation des prestations : 30% à la commande et le solde sur situations d'avancement à la semaine.
- Facturation des études/diagnostic/audit : 30% à la commande et le solde à la livraison du livrable.

Les paiements s'effectuent comptant à compter de la date de la facture et par virement sauf dispositions contraires dans les conditions particulières. Les coordonnées bancaires d'ATYS CONCEPT sont indiquées sur la facture.

La Société ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des Produits et/ou Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente ou aux conditions particulières.

Il est convenu que la Société reste propriétaire des produits vendus tant que le Client ne lui a pas entièrement réglé le prix prévu. Il en résulte qu'en cas de non-paiement, la Société pourra exiger à tout moment la restitution des dits produits.

Cas des formations : la demande de subrogation pour le paiement de la formation par l'OPCO devra intervenir avant passation de la commande par le client et fera l'objet d'une option portée au devis. La demande de subrogation ne pourra pas être acceptée après réception de la commande.

6. Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client passé la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 10 % du montant TTC du prix des Services et/ou des Biens figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due en cas de paiement après la date convenue.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à la Société par le Client, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la Société se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client.

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente.

7. Garantie

La période de garantie débute à la date de livraison du produit.

- Logiciel : La garantie couvrant l'utilisation des logiciels est définie dans le contrat de concession de licence fourni par l'éditeur.
- Matériel : la garantie des matériels vendus par ATYS CONCEPT est strictement limitée à la garantie du constructeur.

En aucun cas, la responsabilité d'ATYS CONCEPT ne s'étend aux conséquences d'une panne de logiciel ou de matériel. La responsabilité globale d'ATYS CONCEPT au titre de toute réclamation est limitée au prix des produits payés par le client.

8. Propriété en cas d'achat de licence

Chaque licence est fournie avec un contrat de concession de licence destiné à l'utilisateur final du produit. Celui-ci sera amené à nous le retourner par courrier dûment rempli et signé. Les produits, logiciels, marchandises et prestations fournis restent notre propriété jusqu'au paiement intégral. (Clause de réserve de Propriété - Loi 80335 du 12/05/1980).

9. Limites des prestations

Les prestations d'ATYS CONCEPT se limitent à la fourniture des prestations et/ou biens décrits dans le devis. La fourniture d'ATYS CONCEPT ne concerne pas :

- La mise en œuvre des connexions aux réseaux automates et Ethernet usine.
- La configuration des logiciels et des matériels qui ne sont pas de la fourniture d'ATYS CONCEPT en termes de logiciel et d'application (Formatage, installation des systèmes d'exploitation, configuration des profils Windows, ...)
- Les modifications éventuelles de la programmation des automatismes, ni aucune prestation ayant un rapport avec l'automatisme en place
- De manière générale la mise en œuvre ou la mise au point de matériels et logiciels autres que ceux spécifiés dans le présent devis.

Les obligations de la Société ne s'entendent que d'une obligation de moyens.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société par écrit, de l'existence de vices dans un délai maximum de 7 jours à compter de leur découverte.

10. Modalités de réalisation

Les prestations s'effectuent les jours ouvrés sur une plage horaire de 8h00 à 18h30 avec 1h de pause déjeuner, pour un temps de travail de 8 heures maximum.

Toute prestation en dehors de ces horaires devra être négociée.

Les Services et/ou Biens demandés par le Client seront fournis dans un délai raisonnable ou dans le délai indiqué sur le devis.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et la Société ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services et/ou Biens.

La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client ou un Tiers, ou en cas de force majeure.

Les Services et/ou Biens seront fournis au lieu indiqué sur l'accusé de réception de commande.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services et/ou Biens, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 7 jours à compter de la fourniture des Services et/ou Biens pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la Société.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

La Société rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client et ce dans le respect des limites de garantie contractuelle évoquées ci-avant.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par la Société, les coûts qui y sont liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Les biens associés aux Services et/ou Biens resteront la propriété de la Société durant toute la prestation. Lors de la livraison par la Société des biens associés aux services, il s'opère un transfert de risque de ces derniers au profit du Client qui doit en assurer la garde et souscrire toute assurance en ce sens.

En cas de non-respect de ses engagements contractuels par le Client, la Société pourra librement retirer du lieu d'exécution de la Prestation les biens associés à ladite Prestation.

11. Moyens à fournir par le client pour toute prestation

Dès le début de la prestation le Client s'engage fournir à ATYS CONCEPT tous les documents et références techniques permettant sa réalisation.

Le client mettra à disposition du personnel d'ATYS CONCEPT pendant la prestation dans ses locaux :

- Un local de travail,
- Les moyens matériels : mobilier, alimentation électrique, etc.
- Les interlocuteurs techniques ayant les compétences et les moyens techniques sur les domaines informatiques, les installations, les matériels et les logiciels en rapport avec la prestation.

12. Conditions de report d'inscription à une session de formation

Dans le cas des formations inter-entreprises, en cas d'un nombre insuffisant de participants à une session, ATYS CONCEPT pourra reporter les inscriptions sur une des sessions suivantes et en informer les inscrits au plus tard 10 jours ouvrés avant la session, sans que les inscrits ne puissent demander une quelconque compensation.

13. Conditions d'annulation ou de report à la demande du client

Une prestation peut être annulée sans frais jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date du début de la prestation.

Toute prestation annulée moins de 15 jours ouvrés avant la date du début de la prestation fera l'objet d'une facturation de 30% de son montant.

Toute prestation annulée moins de 8 jours ouvrés avant la date de début de la prestation fera l'objet d'une facturation de 50% de son montant.

Il est à noter que toute prestation qui ne peut pas être réalisée du fait du client ou d'un autre prestataire sous la responsabilité du client est régie par les mêmes règles de facturation prévues pour une annulation.

Une prestation peut être reportée sans frais jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date prévue initialement, avec une pénalité de 10% jusqu'à 8 jours ouvrés avant la date prévue et 20% jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date prévue. Tout report supérieur à 6 mois sera considéré comme une annulation.

14. Frais de déplacement et d'hébergement

Le tarif des prestations d'ATYS CONCEPT n'inclut aucun frais (Voyage, hébergement, location de véhicule, repas, ...).

Dans le cas de prestations dans les locaux du Client, à l'issue de la prestation notre intervenant fait signer un bordereau de prestation qui permet d'établir la facturation suivant le barème HT (hors taxes) mentionné dans le devis.

En l'absence de mention de forfait de frais ou de barème dans le devis, les frais de l'intervenant sont facturés au réel avec si nécessaire duplicata des justificatifs.

La passation de commande par le client vaut validation des frais de déplacement mentionnés dans le devis.

15. Droit de propriété intellectuelle

La Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur ses Productions (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Société qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à assumer l'entière confidentialité de l'ensemble des informations de toute nature reçues sur tous supports au titre de l'exécution des présentes. Chaque partie se porte fort du respect de cet engagement de confidentialité au nom et pour le compte de toute personne physique ou morale à laquelle elle fera appel pour l'exécution des présentes. Cette obligation ne s'applique pas aux informations ou données entrées dans le domaine public ainsi qu'aux informations ou données concernant une partie et auxquelles l'autre partie a eu accès hors l'application des présentes.

Toutes informations ou documents recueillis restent confidentiels entre le Client et la Société, au cas où la Société remarquerait une anomalie, elle en avvertirait directement son interlocuteur par écrit, sans en référer à quiconque.

17. Litiges

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE.

18. Imprévision

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services et/ou Biens de la Société au Client. La Société et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà 3 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour Imprévision ».

19. Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article « Résolution du contrat ».

20. Exception d'inexécution

Les Parties déclarent renoncer expressément à se prévaloir des dispositions des articles 1219 et 1220 du Code civil du régime de l'exception d'inexécution qui y est prévu.

Par conséquent, elles s'engagent à exécuter pleinement et intégralement les présentes même en cas de manquement de la part de l'une ou de l'autre.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà d'un mois à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

21. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

22. Résolution du contrat

Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations, intervenir que

3 mois après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

23. Langue du contrat – droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

24. Acceptation du client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la Société, même si elle en a eu connaissance.

25. Protection des données personnelles

En vue de la conclusion du contrat, fondement légal de la collecte et du traitement, et du suivi/gestion de votre dossier client, la Société est amenée à collecter des données à caractère personnel vous concernant. En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous informons des mesures prises quant à l'utilisation et le traitement de ces données.

- Responsable de traitement : Le responsable du traitement est la société dont les coordonnées complètes sont inscrites au devis, en la personne de son représentant légal, domicilié en cette qualité au dit siège.
- Données personnelles concernées : Seules sont collectées et traitées par le personnel habilité (service commercial, exploitation, service comptable et SAV) celles de vos données à caractère personnel nécessaires à la formation, l'exécution et le suivi du contrat. Il s'agit notamment des données suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, ...
- Durée de conservation des données/sécurisation : Vos données personnelles sont conservées durant le temps strictement nécessaire à l'entreprise pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires de conservation des documents civils, comptables et commerciaux, et durant le temps nécessaire à l'extinction de toute prescription légale. Les données personnelles vous concernant sont conservées de manière sécurisée.
- Transmission de vos données à des tiers : Préalablement à tout traitement de vos données personnelles par un tiers nous interrogeons celui-ci sur les mesures et garanties qu'il a mises en œuvre au regard du RGPD, et lui demandons de nous justifier des options retenues.

➤ Exercice des droits sur les données personnelles : Vous disposez, s'agissant de vos données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits (sous réserve de produire, pour des raisons de sécurité, un justificatif d'identité valide) ou recueillir toute information relative à vos données personnelles en adressant un courrier ou un courriel à l'entreprise à l'adresse indiquée sur le devis joint en inscrivant la mention «Demande liée au RGPD ». En cas de difficulté concernant le traitement de vos données personnelles, vous disposez de la faculté de déposer réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNILwww.cnil.fr).